

Communiqué de presse

Stop au massacre de civils à Rafah

Il y a quelques semaines, le gouvernement israélien a demandé aux Gazaouis de se déplacer du nord au sud de la bande de Gaza en direction des camps situés à Rafah ; ils ont obtempéré dans des conditions inhumaines et en dehors du respect du droit international. Ce week-end, l'armée israélienne a, une nouvelle fois, franchi un cap dans les massacres en bombardant un camp de déplacés à Rafah.

Depuis des mois, la population de Gaza se fait bombarder : plus de 40 000 morts, des blessés par milliers dont les 2/3 sont des femmes et des enfants. La plupart des infrastructures qui assurent l'accès aux biens essentiels a été détruite (hôpitaux, écoles, routes, cimetières, notamment) ; la famine fait rage et l'aide alimentaire arrive au compte-goutte.

Alors que nous avons commémoré la catastrophe de la Nakba il y a quelques jours, aujourd'hui, les Gazaouis n'ont plus un seul endroit pour se mettre à l'abri des bombes. C'est littéralement toute une population qu'on assassine.

Dès ce 27 mai, des manifestations et rassemblements ont été organisés pour dénoncer les bombardements et le génocide en cours à Gaza. Plus de 15 000 personnes étaient rassemblées à Paris.

Avec le périmètre unitaire le plus large possible, la CGT appelle les travailleuses et les travailleurs et, plus globalement, la population à se rassembler et à manifester massivement le 8 juin prochain.

Nous exigeons :

- la cessation des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité tels que nommés par la Cour pénale internationale ;
- le respect du droit international humanitaire ;
- le cessez-le-feu immédiat et la levée du blocus de Gaza ;
- l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de la population ;
- la protection du peuple Palestinien à Gaza et en Cisjordanie ;
- la libération des otages Israéliens aux mains du Hamas ;
- la libération des prisonniers palestiniens détenus par milliers sans jugement en Israël ;
- l'arrêt du commerce avec les colonies illégalement implantées en Palestine occupée ;
- des sanctions, dont la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël ;
- l'arrêt immédiat de toute coopération militaire avec Israël et de toute livraison d'armes ;
- une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens.

Montreuil, le 28 mai 2024